



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

PAMFLET

24085



1995

75

3

II P. 123

MÉMOIRE

ADRESSÉ

A SA MAJESTÉ

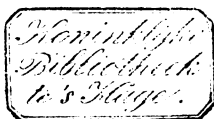
LE ROI DES PAYS-BAS,

PRINCE D'ORANGE-NASSAU, DUC DE
LUXEMBOURG, ETC., ETC.



A BRUXELLES,
CHEZ LA V^e. LEMAIRE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DE L'IMPÉRATRICE,

1815.



PRÉFACE.

Ce n'est pas dans la vaine prétention de faire une constitution, mais seulement pour revendiquer l'histoire contre les assertions des prétendus sages, que j'ai voulu tracer dans un faible essai la manière dont l'Europe actuelle s'est élevée sur ses bases.

Dans les différentes missions dont je fus chargé par ordre des commissaires généraux de leurs Hautes Puissances Alliées, comte Lottum et Delius, et dans mes missions postérieures, j'ai toujours manifesté la même façon de penser. Je la fais encore essentiellement connaître par cet ouvrage, et quelque soit l'accueil dont le public l'honore, on ne pourra du moins méconnaître la pureté des principes qui m'ont dirigé. Parlant aux Belges, j'ai préféré me servir d'une langue qui leur est familière, quoique je la connusse peu, plutôt que de toute autre dont j'eusse mieux saisi les ressources, l'art et la force. J'abandonne cet écrit à son étoile; peut-être sera-t-il jugé utile; peut-être sera-t-il comme cette semence orgueilleuse qui ne peut pas germer et que les oiseaux du ciel dévorent.

DE ECKSTEIN.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

De la Patrie, et des idées cosmopolites.

L'ÉTAT est le but auquel l'intérêt de chaque individu doit se rapporter, et pourtant nous voyons dans toute l'Europe une foule d'idées répandues, qui sous la forme de cosmopolisme cherchent à le détruire. Il est donc essentiel dans nos tems de bien saisir la nature de cet esprit universel, et de le comprendre tel qu'il est, c'est-à-dire, tout-à-fait séparé de la patrie.

Les véritables besoins de l'état sont contenus dans l'ordre et dans la liberté. Cet ordre naîtra d'une sage distribution de la liberté, qui donne à chacun sa part, et qui par-là devient une borne pour l'ambition. Celle-ci n'a pour but que l'intérêt personnel, et dans un état tout doit être véritablement actif, en mesure proportionnelle, ce qui seul peut contribuer à l'intérêt général.

C'est le despotisme qui nous fait porter nos regards en dehors de la patrie sur l'univers entier, parce qu'il n'y a pas de liberté au dedans. Mais c'est tou-

jours le vague des idées qui est saisi et interprété par l'ambition, et bientôt ce délire de la pensée et ces recherches infructueuses deviennent pernicieuses, parce qu'ils aident à servir la volonté arbitraire. C'est dans cette confusion d'idées que s'est développé le système du cosmopolisme, qui, faute de mieux, réduisant tout à la nécessité, ne reconnaît en dernière instance comme base de l'état que la force, au lieu de la justice. On a choisi la mort pour la vie, le mécanisme pour l'âme.

Des individus qui de tout tems se plaignaient que la patrie était trop resserrée, ont cherché de ces vues générales hors d'elle; et en introduisant par leur ambition des élémens étrangers dans son sein, ils soutiennent que les besoins de l'état ont été nécessairement changés par l'influence des tems. Mais peut-on dire que ce que l'on change volontairement, soit changé par nécessité? Nous examinerons donc d'après cette question, s'il est vrai, comme ils le disent, que les besoins multipliés demandent de nouvelles formes; et nous verrons ensuite en quoi consiste le système qui doit prouver les progrès des lumières de notre siècle. Nous verrons s'il y a réellement du nouveau, s'ils ont le droit de nommer leur propre ouvrage celui de l'espèce humaine, et si les idées tant vantées comme générales, ne sont pas purement personnelles.

Pour ne pas se borner à détruire, mais pour faire valoir les lumières qui guident la destruction de tous les anciens principes de l'état; ils n'ont osé attaquer la base qui servait à nous former une patrie. Mais ils ont pré-

tendu que l'édifice érigé sur cette base , loin d'être parfait, n'était que l'ouvrage du caprice, ou des abus gothiques. Ils fondent le droit qu'ils s'arrogent de construire d'après leurs propres idées, sur ce que avant le tems des plus anciens édifices , de plus anciens encore avaient existé ; et ils affirment qu'il est réservé à notre tems de consommer l'histoire , et d'établir un seul système , sans préjugés , qui tire parti de tout , et qui soit en même tems le plus simple.

Ou l'état est inviolablement basé sur la justice, ou il ne l'est pas. Si nous convenons de cette idée, tout doit en ressortir , et il n'y a pas lieu au prétendu perfectionnement qu'offre leur système. Si on veut traiter la justice de convenance, elle n'est qu'un simple jeu de mots ; mais nous la regardons comme l'idée d'une chose, qui, quoiqu'imparfaite dans le monde, est pourtant parfaite en elle-même, et de laquelle on peut toujours s'approcher par le chemin de l'amélioration. Cette route nous est indiquée par l'histoire , et d'après elle nous croyons que l'état porte la perfectibilité en lui-même, et que cet esprit est celui de la sagesse ; tandis que les idées cosmopolites qui cherchent à l'ébranler , sont les enfans de l'orgueil.

En un mot : le cosmopolisme est absolument le système du matérialisme, quand il veut être réfléchi, et ne se retranche plus derrière le vague des paroles. Il nous paraît achevé, parce que la force en a décidé. Un système libre et spirituel, en contraste avec celui du despotisme, tel que l'est le système de la véritable pa-

trie, peut toujours être perfectionné, en s'approchant de plus en plus de l'idée de la justice, ce qui est cause qu'il ne paraîtra pas terminé.

Comme il n'y a rien de si puissant que l'intérêt personnel, une foule d'employés, un brillant militaire, paraissent garantir les vues despotiques. Mais l'intérêt général est commandé par des raisons beaucoup plus fortes; toute la nation doit le partager. En outre l'intérêt personnel peut changer, le système du despotisme s'écroule, parce que l'état n'a été bâti que sur le besoin d'un moment; mais ceci n'aura jamais lieu avec la cause commune, qui devient la réelle, tandis que le système de la force ne paraîtra plus qu'illusoire.

Pour sauver leur matérialisme, que font les ardens défenseurs des idées vagues? Ils conviennent que la force surmonte la force, que rien dans le monde n'est donc stable; mais ils ne conviennent pas que l'éternelle justice puisse être la base d'un état. Par suite ils s'appuieront d'exemples, et citeront comment la force a frappé les institutions au sein de la patrie même. Il ne suffit pourtant pas d'avancer simplement que l'idée d'un état basé sur la justice contredise l'expérience, parce qu'il peut exister sous quelque forme que ce soit, ce qui prouve qu'il n'est que le fruit de la nécessité. Ceci ne peut (pour en venir à l'exemple) qu'à peine pallier le dévouement des anciens jacobins à Napoléon, et plus tard, aux souverains légitimes qui lui ont succédé.

Mais ce n'est que par suite d'une telle assertion que tout paraît égal à nos cosmopolites; l'intérêt personnel une fois sauvé, ils ne se soucieront pas qu'un Néron les gouverne aujourd'hui, ou un Solon demain, et voilà cependant ce qui est vanté comme philosophie, comme sagesse du tems, ou comme progrès de la lumière!

Il y a de ces personnes impartiales qui conviennent que sous les anciennes formes il y avait plus de liberté. Elle est cependant perdue pour nous, ajoutent-ils, parce que nous n'avons plus la simplicité d'esprit nécessaire pour la conserver. Si, en envisageant les choses sous des rapports aussi différens que nous le faisons, nous n'avions pas de frein, qui nous réduisit seulement à penser, lire, écrire, ou à faire imprimer, et nous empêchât d'agir, tous les liens seraient bientôt brisés, et nous tomberions dans la licence. Et on s'abaisse jusqu'à citer la révolution française pour exemple; la révolution, qui n'a eu aucune vertu pour origine, et qui n'a été que l'effet de la satiété du bonheur, et le résultat du déraisonnement de l'esprit, en général d'une méconnaissance complète des anciennes bases de l'état. Nous ne reconnaissons pas la nécessité de ces changemens motivés sur ces besoins multipliés. Si ce sont les besoins introduits de l'étranger, ils n'existent pas profondément; s'ils sont purement de luxe ou d'ostentation, il faut les régénérer. L'état existe dans le fond, c'est-à-dire, dans le cœur de la nation; que l'on développe son germe de perfectibilité, et on pourra le rétablir sans mélange de principes étrangers,

et en écartant de lui tout ce qui serait dorénavant impraticable. De cette manière on pourra faire une seule constitution, formée des différentes constitutions des anciennes provinces belgiques, sans violence, et sans que l'on s'écarte des principes où des formes dont elle doit être nécessairement revêtue.

Mais il y a de ces personnes qui voudront faire remarquer le désordre dans les anciens états. Des révoltes continuelles; un ordre opposé à l'autre; tous ensemble ne s'étant pas encore distinctement formés, travaillés et séparés de la nuit de l'histoire; les institutions portant une physionomie mâle, et pourtant liées encore comme dans leur berceau. Nous en convenons, mais nous leurs montrerons que, malgré les guerres civiles, l'ordre fut rétabli dans l'état, et sortit plus clair de la lutte; tandis que de nos tems l'ordre fut anéanti dans la guerre civile, et rétabli par le despotisme. Et quelle différence de motifs dans un soulèvement excité pour un privilège, ou par jalousie, et dans une révolte dont le but est d'anéantir de fond en comble le tems, les opinions, le bonheur, de tout bouleverser en s'établissant sur des ruines! Nous leur montrerons que les arts ont pu fleurir dans les dissensions civiles; mais sous le glaive de Buonaparte, et pendant la révolution française, ils devaient être entièrement abandonnés. Si ces mêmes personnes veulent diriger leurs attaques avec une connaissance approfondie des causes, elles pourront plutôt censurer les guerres intestines des petites républiques italiennes, qui perdirent réellement par là leur libre constitution, et devinrent la proie des plus riches, des

plus cruels ou des plus astucieux de leurs citoyens. Mais ils ne pourront pas attaquer les villes belges, florissantes au milieu des dissensions, et qui ont conservé leur liberté, ce qui provient de ce que leur intérêt n'a jamais été séparé de celui de la monarchie.

Voilà pourtant la logique d'après laquelle ces personnes regardent qu'il est dangereux de traiter de la constitution et de l'ordre de l'ancienne patrie. C'est parce qu'elles craignent qu'on ne remonte à la source, et qu'on ne découvre d'où proviennent leurs systèmes. Une certaine origine de toutes les idées cosmopolites pourrait être découverte dans les associations secrètes, dont nous ne voulons nommer que l'association des illuminés, que nous connaissons parfaitement, et qui a fait émaner la théorie la plus complète de ce même cosmopolisme. Et voudrait-on convenir maintenant que ces associations furent nécessaires pour nous conduire au degré des lumières actuelles? Ce sont elles certainement qui nous ont appris à respecter les idées générales de Buonaparte, et à ce qu'on nomme de nos jours l'autorité supérieure.

Si, comme nous l'avons démontré, le cosmopolisme ne sait pas donner au despotisme un sens universel et éternel, il sait lui dire : « réglez impunément, on a toujours souffert, on souffrira encore. Si vous assouvissez l'intérêt le plus fort, celui de la nécessité, les intérêts généraux seront vite oubliés ». Et voilà le point où il ôte son masque, et se montre enfin tel qu'il est. Il va directement contre la raison, et ne reconnaît que per-

versité et faiblesse. Voilà son fort de nos tems, et pourquoi il nous fait entendre que cet intérêt général, comme nous le prenons, irait directement contre l'intérêt personnel, tel qu'il existe aujourd'hui, et que personne ne voudra plus sacrifier son égoïsme à la cause de l'ensemble.

Comment le système d'un matérialisme aussi réel et aussi grossier, a-t-il pu prévaloir dans un tems, où chacun se flatte de penser et d'agir comme il le veut, et où tout paraît libre? C'est qu'on a eu bien garde d'empêcher au commencement cet esprit de ses véritables couleurs, et qu'on a piqué et excité le bon goût de la société pour le lui faire adopter. Les grandes affaires de la patrie n'intéressent plus publiquement les hommes, qui, pour cela, doivent être réunis en corporations à but ostensible; l'esprit de la société a prévalu, et on a décidé par les paroles, ce dont on ne décidait plus par les faits. Les esprits ainsi rapetissés par la vanité, croyaient qu'ils s'élevaient beaucoup plus haut, parce que dans la société tout se confondait et s'amalgamait, et que les choses importantes y étaient traitées en bagatelle.

Il n'y a que la ferme volonté d'en haut de recréer la patrie, et de lui donner de fortes institutions nationales, qui puisse nous guérir d'une maladie qui est devenue européenne. L'égoïsme et la vanité veulent de notre tems être satisfaits avant tout. Mais un souverain qui serait las de la misère des petits esprits entassés autour de lui (misère qui le force à s'environner d'une

masse intrépide, absolument dévouée à sa personne), un tel souverain, dis-je, ferait revivre la force morale, qui forme une double garde, parce que non-seulement elle lui présente des moyens d'environner puissamment sa personne, mais d'environner l'état, avec lequel il ne deviendra qu'une ame et qu'un corps.

L'état, pour être fort de lui-même, réclame des institutions, qui doivent être fondées sur les mœurs et sur les coutumes qui lui sont particulières. Ce sont elles qui garantissent à chaque citoyen la part de la liberté qui doit être la sienne, et qui excluent l'ambition. Elles nous donnent un édifice, où la base est aussi nécessaire que le sommet. Voulez-vous lui distraire un côté? Vous gâterez l'édifice, ce qui prouve son ensemble et sa solidité. Mais changez autant que vous voulez, et donnez quelque forme que vous vouliez au despotisme, il règne, et d'autant plus sûrement qu'il est variable, et qu'il introduit le vague des idées, en accoutumant à tout souffrir.

Le despotisme a voulu de nos tems des institutions illusoires, parce qu'il y a une quantité d'ambitieux à contenter. Il a su profondément gâter la nature humaine, rompre l'essor de la véritable liberté, et en substituer une fausse image. Nous avons vu Napoléon donner aux Français une représentation nationale par le moyen des collèges départementaux, et des députés au corps législatif. Il n'y avait pas d'ordres ni de corporations sous lui, mais il y avait des représentans de toute la nation, nom qu'on donnait à ceux qui étaient arbitrairement pris parmi tous les citoyens. Ces représentans parais-

saient être du libre choix du peuple, et l'édifice social paraissait rapproché par les élections de la dignité de l'homme; tandis que l'intrigue en décidait absolument, et que le peuple n'y fut jamais pour rien, parce qu'il n'y était qu'une masse informe, et parce que pour former une nation, il doit être réuni en corporations, qui rendent ces élections superflues. Cette soi-disante libéralité n'est au fond qu'un système inventé exprès pour détruire les mœurs et les coutumes. Ayant perdu par ces institutions apparentes de sa première sève et de son abondance, le despotisme ne se maintiendra que par les oppositions, qui devront tenir en échec des ambitions opposées. Mais un édifice aussi artificieux s'écroulera aussi bien que l'édifice de la force, tandis que celui basé sur l'intérêt moral existera toujours avec une vigueur égale.

C'est parce que l'état requiert des institutions nationales, que nous trouvons que la monarchie en France, le parlement en Angleterre, etc., sont les seules formes propres et convenables pour ces différens pays. L'Angleterre consacre le principe de l'opposition dans son ancienne et respectable constitution; ce serait raison convaincante pour ne pas l'introduire dans d'autres pays où il n'aurait jamais été national. Mais comme le cosmopolisme assure que son intention est de donner aux peuples une grande liberté par un système d'opposition, nous montrerons combien il est différent de celui de l'Angleterre.

L'opposition est dans ce dernier pays une forme de l'état; elle le soutient comme force morale, et

n'a point pour but d'opposer pour mieux gouverner ou pour tenir en échec. Au fait, ce n'est qu'une balance pour assurer la liberté d'un côté, et pour mieux dilucider les choses en question de l'autre. Les deux partis opposés ne le sont que pour l'opinion, mais ils sont d'un commun accord pour le salut de l'état. Ils se réunissent dans la commune idée de la patrie, et n'offrent aucunement le contraste des principes, qui ne pourrait former qu'un contresens dans l'état, et amener sa destruction. Une opinion peut être vraie de deux côtés, mais le principe doit être ou décidément bon ou décidément mauvais. L'opposition que le cosmopolisme pourrait introduire dans l'état, serait d'une toute autre espèce. En premier lieu elle n'aurait aucune forme, comme étrangère aux autres pays, elle serait donc le jeu des passions et de l'arbitraire. Les deux partis opposés ne se confondraient donc pas dans l'idée de la patrie. De toute manière l'opposition introduite dans les états sur lesquels Napoléon a gouverné, ne peut rien vouloir que mettre en jeu l'intérêt personnel contre l'intérêt général, ce qui préparerait des crises auxquelles la politique ne s'attendrait pas.

L'état n'a pas besoin d'enchaîner l'ambition par des sacrifices ou par des places très-lucratives. L'honneur et l'amour de la cause publique tiennent lieu de la dépense excessive, faite pour s'approprier un seul individu avec les efforts de la nation. Rien ne sera pauvre, abandonné, ni isolé, là où la patrie existe. En revanche, il n'y aura pas d'hommes, qui fiers de

leur opulence, voient avec indifférence, le bien-être de leurs concitoyens. De fortes institutions rendent les hommes généreux sans contrainte et propres aux grands sacrifices; de là proviennent ces belles fondations, en général tout l'élan d'une noble simplicité. Cherchez maintenant ce que nos ancêtres ont si sagement fondé; le cosmopolisme a tout détruit, sous le prétexte de l'égalité et l'a remplacé par la charlatannerie publique. Ce dévouement dans les tems d'un grand besoin, ne pourra plus avoir lieu après la ruine des institutions qui l'amenaient sans effort. Vous aurez beau prêcher les sacrifices, l'égoïsme se retirera sans entendre; vous devez donc avoir recours à des impositions excessives, qui minent sourdement mais positivement l'édifice de votre pouvoir.

Nous avons donc résumé : « que la patrie est basée
 « sur des principes purs et nobles, et que le cosmo-
 « polisme conduit par tous les chemins de la subtilité
 « à un système matériel. » Mais nous reconnaissons que
 l'homme peut avoir un plus haut besoin que la patrie même, un besoin d'une liaison intime avec tout ce qui existe, et par-là nous entrons, mais d'une manière différente, dans les vues générales. Nous les retrouvons dans la religion chrétienne, qui consacre les principes d'une justice éternelle, et c'est elle, comme base de l'état chrétien, qui fera le sujet du chapitre suivant.



CHAPITRE DEUXIÈME.

De la Religion.

LORSQUE les défenseurs du cosmopolisme ont voulu s'orner d'idées fortes et généreuses, ils ont prétendu rapporter l'édifice social moderne au plan et à l'ordre de celui des anciens Romains. Ils ont fait un grand étalage de la magnanimité de ces peuples antiques, sans montrer de bonne foi, sans l'avoir comprise, et sans se comprendre eux-mêmes en prodiguant ces louanges.

La seule différence entre la patrie des anciens et celle des modernes consiste dans la religion. Mais ces personnes ont supposé gratuitement que l'antiquité avait été basée sur leurs vues modernes et cosmopolites. L'état chez les anciens, dans le tems où il était encore en pleine vigueur, était plus borné et plus resserré que chez les modernes; mais lorsque le despotisme le renversa, alors les idées cosmopolites furent introduites. Ainsi succéda dans l'empire romain un mélange de tous les cultes payens de la Grèce, de l'Égypte et de la Perse, aux anciens principes plus purs et plus sévères des divinités de la république. Il y avait le même vague et le même néant qu'à présent, et la même destruction en fut la suite.

Que l'on ne cherche donc pas l'origine de l'ancienne vertu romaine dans la seule culture, ou dans les rapports sociaux. Elle consistait autant et plus encore dans le surnaturel, et participait de la nature de leur culte, qui fut le plus inspiré et le plus idéal de tous les cultes payens; en contraste avec celui de la Grèce, plus léger et plus facile, où les dieux se rapprochaient entièrement des hommes. Les prêtres étaient consultés dans la république romaine pour toutes les affaires de l'état; on n'y connaissait pas ces mystères, qui, en Grèce, paraissaient opposés au culte des dieux. La religion devint chez les Athéniens un pur objet de l'art, ou un simple frein pour le peuple; à Rome la philosophie n'attaqua le culte que beaucoup plus tard, parce qu'il convenait d'avantage aux idées premières par sa rigidité. En Grèce et à Rome le renversement du culte fut pernicieux à l'état; les Grecs furent asservis, et Rome, après avoir subjugué les autres, succomba sous ses propres passions, et devint la proie des barbares vandales, et des peuples germains d'une plus noble origine.

Le paganisme prenait dans tous les pays une forme différente. La philosophie pouvait donc faire ressortir l'absurdité d'un culte par celle d'un autre, et, comme le christianisme n'existait pas encore, elle avait raison. Mais le sophisme eut une aussi grande part à la destruction du culte payen que la philosophie. En premier lieu, la maxime salutaire de la terreur fut bannie, et les dieux furent accommodés aux passions. Le matérialisme prit naissance, ne reconnut que le visible, et

borna tout à la terre; voilà où les cosmopolites ont trouvé le fond de leurs idées. Mais qu'ils se gardent donc de dire qu'ils consacrent le système des vieux Romains; ils ressemblent aux sophistes qui ont tout prêché et rien exécuté, et qui ont amené la destruction de l'empire.

Vint une religion qui découvrit le mystère de la création, et qui prit l'âme sous ses aîles directement dans son vol vers le ciel. Elle consacra toutes les vérités morales de la plus sage philosophie, et elle inspira un juste mépris pour le sophisme de la vanité. Elle fit plus que la philosophie, elle nous rendit chaque sacrifice joyeux et agréable. Devrions-nous quitter cette source vive et intarissable d'amour, pour un égoïsme froid et calculé?

Ce fut cette même religion chrétienne qui fit ce que ne purent faire le vague des idées sous l'empire romain, et le mélange de tous les cultes payens en un seul, expliqué par une philosophie nommée la nouvelle platonicienne. Elle réunit tous les états sous un même point de vue, sans ôter l'individualité de la patrie; elle fut donc une arme contre le conquérant, qui ne pouvait plus avoir les prétentions du paganisme: de subjuguier un peuple pour se rendre ses dieux favorables, et les transplanter du pays conquis dans le sien. Une fois que les peuples qui avaient si justement renversé la puissance des Romains, eurent embrassé la religion chrétienne, ils ne furent plus conquérans, mais soumis les premiers à l'ordre. Les peuples

ples de la Grèce au contraire, quoique chrétiens, parce qu'ils n'avaient pas adopté toute la pureté de la nouvelle foi, eurent seuls des disputes continuelles sur l'inexplicable, et montrèrent par là quelques regrets du paganisme. Aussi de tous les nouveaux états chrétiens, eux seuls ne se formèrent pas, eux seuls ne furent pas soumis à l'ordre, et comme ils devinrent de plus en plus abjects, il était bien naturel qu'ils dussent cesser d'être.

Si nous avons observé que toujours la religion servit de base aux états payens, et qu'elle eut toujours plus de principes lorsque le peuple fut dans le siècle des vertus publiques; nous verrons d'autant plus combien il est nécessaire que tout dans l'état chrétien dérive de la religion chrétienne, et que l'idée du souverain et de la nation ne soit qu'une émanation d'elle. Si nous voulons donc ne pas regarder la religion comme base de l'état, nous brouillons toutes les idées existantes depuis l'époque chrétienne, nous ne formons rien de nouveau, car du néant des idées cosmopolites rien ne peut provenir, et nous ne rétablissons pas le paganisme.

C'est le règne de la philosophie, dit-on; de la philosophie! Nous en avons la plus haute idée, et partout où nous trouvons qu'elle remonte à la source, qu'elle est profonde, nous la respectons et nous croions que celui qui pense doit s'identifier avec elle. Mais si on a pu expliquer le paganisme symboliquement, et les dieux ou comme forces de la nature, ou comme idées réellement divines, à quelle hauteur de la véritable philosophie le christianisme ne doit-il pas nous appa-

raître, où tout est donné, et nulle explication symbolique nécessaire. Car les mystères du christianisme reposent sur l'explicable, ils sont purs, et forment le centre de Dieu et de la nature. Ils s'élèvent au-dessus de la philosophie, qui va jusqu'à Dieu et la nature, mais qui ne les comprend pas. Et si nous voulons une morale, laquelle donc est plus achevée que celle du christianisme?

Presque tous les états qui existent actuellement en Europe, ont pris leur origine du mélange de peuples germains et de peuples romains, confondus par une et même religion. Les Germains ont reçu des peuples latins les arts, et leur ont donné en échange la liberté, ainsi que tous les sentimens nobles et chevaleresques. Nous avons seulement à regretter la législation, qui n'a malheureusement pu se former, chez les différens peuples, tout-à-fait indépendante de la législation romaine, et par conséquent n'a pu parvenir à devenir absolument nationale. Ceci a causé une grande confusion, et sera le cheval de bataille sur lequel monteront ceux qui voudront attaquer les anciens états à cause du non amalgame, et de l'indécision de leurs mœurs et coutumes. Le code romain est opposé à la religion chrétienne, ce qu'on a senti en établissant auprès de lui le code canonique. Je ne veux pas dire qu'il ne contienne une grande pluralité de lois absolument conformes à celles qui devraient être par-tout nationales; mais l'esprit de l'entier n'est pas chrétien, et d'ailleurs la collection de Justinien est confuse.

Il y a des personnes qui ont compris la philosophie

absolument sous la forme du stoïcisme, c'est-à-dire, d'une rude morale, dont le vrai, le dévouement, existe dans la religion chrétienne; mais dont le faux, l'égoïsme, serait nuisible à l'édifice social. Ces stoïciens attaquent la religion chrétienne comme contraire à la liberté, en nous prêchant une aveugle soumission envers l'autel et envers César. Ils disent qu'elle n'enseigne que la patience, méconnaît la dignité de l'homme, et, comme idée à son tour générale, qu'elle attaque les principes du véritable patriotisme. Quand nous aurons démontré par le développement des principes chrétiens que les institutions nationales en ressortent, on verra qu'elle rend l'homme réellement libre, en l'élevant au-dessus de lui-même.

D'où vient que l'on a traité ces principes, tantôt de révolte, tantôt d'esclavage, tandis qu'ils étaient si purs et si forts? La mauvaise foi peut beaucoup, mais il faut aussi dire que la confusion est augmentée de notre temps par tant d'essais entièrement infructueux.

La religion chrétienne fut attaquée dès son berceau par la subtilité des sophistes grecs, qui se divisaient sur l'explication de ses dogmes. C'était leur orgueil qui ne voulait pas être subjugué par une foi simple et primitive, sur laquelle il ne pouvait pas y avoir lieu à des explications symboliques. De là naquirent les différentes sectes qui déchirèrent l'Asie et la Grèce, mais qui, dans les pays latins, cessèrent aussitôt que les Goths eurent abjuré l'arianisme. Alors les pères de l'église, pour sauver les dogmes et la philosophie, unirent la

plus haute et souvent la plus subtile philosophie aux dogmes les plus sacrés. La hiérarchie fut bâtie, et malgré le branle de tant d'événemens, subsiste assise sur des bases éternelles. Ce système de l'église est le chef-d'œuvre de l'unité et de la force; d'après lui le pouvoir spirituel sans mélange est départi au clergé. Tout ce qui a été fait dans des vues ambitieuses par ce dernier, ne prouve rien contre la religion, et est incompatible avec le système de la hiérarchie.

Mais la hiérarchie est un état dans l'état, dit-on. Un édifice tout à part s'est érigé sur les vérités chrétiennes, et existe sur le même territoire, indépendamment de l'état. Si le dernier a les mêmes bases, l'unité si essentielle est donc détruite par un hors-d'œuvre. Nous répondrons que les seuls principes moraux du christianisme ne pourraient jamais former une religion; que si les dogmes n'existaient pas, les premiers seraient toujours sujets à l'interprétation humaine. Qu'il a donc fallu une arche pour conserver la sainteté des dogmes, que celle-ci demandait le dévouement d'une classe à part; que l'état lui abandonnait sa base, et que ç'aurait été faire gouverner l'état par les prêtres, que de ne pas souffrir la construction d'un édifice pour conserver la religion. Ainsi on les a bornés hiérarchiquement, ce qui fait qu'ils ne peuvent s'immiscer dans les affaires temporelles. Il faudrait donc absolument vouloir gouverner le spirituel comme le temporel, si on voulait supposer la hiérarchie incompatible avec l'état; nous sommes d'avis que ces deux pouvoirs, ainsi séparés, redeviennent un, par les intimes besoins que l'un a de l'autre.

Cette hiérarchie, dit-on, dépend en outre d'un chef suprême, qui est prince de l'église, et réside hors de l'état. L'état n'aura donc pas seulement à souffrir l'indépendance du clergé dans son sein, mais il devra tolérer qu'on gouverne la religion absolument de l'étranger. Et voilà la pomme de discorde qui fit que les souverains voulurent restreindre cette influence extérieure, et que celle-ci s'opposa, dans le plein sens de la hiérarchie. Ce que les papes firent de plus, ne doit pas plus être rejeté sur la hiérarchie, que sur la souveraineté quand elle était outrepassée par des despotes.

Ce fut pourtant ce qui occasionna le protestantisme, plus encore que les mœurs dissolues du clergé. On protesta contre la hiérarchie, ainsi que de nos jours, quoique d'une manière tout-à-fait différente, le cosmopolisme proteste contre l'état. Par suite on s'est divisé en mille branches, sans centre d'union, ce qui a fait que le protestantisme, quoiqu'involontairement, a concouru au vague des idées. Ce qui reste en lui de la hiérarchie, abandonne le spirituel tout-à-fait dans les mains du temporel; ainsi le souverain dans les états protestans est devenu chef de l'église.

Le souverain deviendrait-il plus puissant par le renversement de la hiérarchie? Nous en doutons; car la quantité de sectes, amenée par la libre explication de la foi, nuit à l'unité dans l'état, tandis que la hiérarchie la conserve. Au fait, le souverain n'est pas plus maître du protestantisme que du catholicisme. Si on scrute la base, on peut facilement scruter aussi le sommet de

l'état, et la hiérarchie a toujours paru singulièrement dangereuse à l'ambition.

Il est à regretter que le clergé catholique, de peur des protestans, ait abandonné le chemin des pères de l'église, celui de la philosophie, et se soit retranché derrière des formes scolastiques singulièrement attaquables. Car, si la critique de Bossuet a aussi combattu le protestantisme, il fut pourtant réservé à deux protestans, Leibnitz et Grotius, de sentir la vérité de la hiérarchie, et de la soutenir par un raisonnement mieux combiné que la scolastique.



CHAPITRE TROISIÈME.

Du Pouvoir souverain.

Pour maintenir l'ordre dans l'état, il faut des pouvoirs, eux-mêmes fixés et bornés à l'ordre. Dans un pays ce pouvoir sera monarchique, dans un autre aristocratique, dans un troisième républicain; nous avons vu que ces différens pouvoirs émanaient tous dans l'Europe moderne de la religion chrétienne, et se soutenaient par elle.

Les payens avaient un culte grossier et sensuel; mais ils reconnurent la justice éternelle ou la divine, comme au-dessus des lois humaines. Si on veut nous répondre que le pouvoir émanait chez les anciens de la nation, nous ne trouvons cette assertion vraie que dans les petites républiques, où il était surveillé et changeait de tems en tems, où il ne consistait que dans la magistrature, ce qui est de même dans les cantons suisses. Mais partout où il y avait des états plus grands, la magistrature fut insuffisante; un pouvoir plus absolu la remplaça, et pour le légitimer, les souverains payens ou se nommèrent descendans des dieux, ou se laissèrent presque déifier eux-mêmes. Ce qui prouve, que hors de la vanité

d'en vouloir imposer, le respect moral ne s'établit que par des lois d'une justice absolument résidante dans la miséricorde et dans la pitié. Les despotes asiatiques n'osaient pas même prendre le titre de la force.

Mais la religion chrétienne épura et fixa l'idée souveraine d'après la plus pure idée de la justice éternelle, en la nommant par la grace de Dieu. Titre assurément qui n'est pas accordé par la nation ; mais d'une sagesse supérieure, qui ne laisse l'arbitraire aux princes que pour pardonner. Les monarques même les plus constitutionnels ont d'après lui le droit de faire la guerre et la paix ; ce dont les lois ne peuvent juger, leur reste réservé. Au lieu de détruire la liberté il la fortifie, car il n'est pas un titre du pouvoir absolu, et il ne fait que couvrir toutes les institutions d'une égide protectrice. Le souverain est donc placé, par la religion chrétienne, à la plus grande hauteur d'idées, et elle le fait dériver de la plus haute origine.

~~~~~

## CHAPITRE QUATRIÈME.

*De la Nation.*

**L**A nation est absolument soumise au pouvoir souverain ; mais pour qu'il ne devienne pas despote, le pouvoir lui-même est soumis à l'ordre, et cette double soumission est le but de la représentation nationale. Cependant comme la nation n'a pas donné, elle ne peut pas ôter le pouvoir ; Dieu seul peut ôter ce qu'il a donné.

Le souverain s'engage par serment à la nation, comme celle-ci s'engage par serment à lui. Elle choisit ses représentans, et les munit par là du pouvoir de recevoir et de prêter le serment. Les représentans, dans les tems de simplicité, étaient désignés par le peuple lui-même assemblé ; sous le despotisme de Rome et de l'Asie, il n'y avait pas de nation, donc aucune représentation. Le sénat avili par les empereurs, les faibles restes d'un ordre équestre et des magistrats des premières villes, ne peuvent pas être cités. Mais la religion chrétienne développa le germe de la liberté ; ayant donné à César ce qui était à César, elle donna à Dieu ce qui était à Dieu, et institua un ordre du clergé. Les chapitres



suivans démontreront comment le clergé, la noblesse et le tiers état, se sont formés, comme les trois ordres représentant la nation dans la république chrétienne, Ils se seraient également développés dans chaque état, si, par exemple, en France l'idée de la souveraineté n'avait pas été tellement dominante, qu'elle anéantit les germes d'une constitution, qui fut parfaitement développée en Belgique et en Angleterre.

Les ordres sont nécessités par les besoins d'un état qui a quitté sa simplicité, et où le peuple en masse ne peut plus représenter. Ils proviennent des mérites bien distincts qui doivent se former dans la société humaine. En Asie et dans les états payens ces classes se pétrifièrent, et devinrent, en Asie surtout, décidément des castes, de manière qu'aucun individu ne pouvait sortir par son mérite d'une caste pour entrer dans une autre, ce qui doit être regardé comme la mort vivante. Les Germains avaient une liberté guerrière; les Romains, sous les empereurs, une espèce de libre méditation; ce qui fit que, lorsqu'ils furent liés par le christianisme, et que la première relation de peuple vainqueur et de peuple conquis cessa, la liberté se fit jour à travers la féodalité, ou le devoir des hommes tombés en servitude envers les hommes libres. Les villes se formèrent par l'affranchissement des arts et métiers, sous l'influence du clergé; et la classe des hommes libres ou la noblesse fut tellement modifiée par lui, que sa première destination, celle de défendre l'état, lui fut rendue. Ainsi donc nous sommes redevables à la religion chrétienne du développement de la nation entière.

Que fait le cosmopolisme contre ce système formé par l'histoire? D'un côté il encourage le souverain de prendre son titre par la force, de l'autre côté il réclame la liberté, en nommant les trois ordres une usurpation. Il ne veut qu'une nation composée d'égoïstes, où chacun pense et agisse pour lui, ce qui nécessite le despotisme. Et s'il exige la représentation de ces milliers d'individus, il l'exige par les plus égoïstes, c'est-à-dire, par les plus riches et les plus puissans de ces individus, qui ont autant besoin d'un pouvoir arbitraire, que celui-ci a besoin d'eux.



## CHAPITRE CINQUIÈME.

*Du Clergé.*

ON ne peut nier que l'homme ait besoin d'une croyance surnaturelle, tout-à-fait indépendante du moral. Les cosmopolites eux-mêmes sont d'accord sur la nécessité des prêtres, mais ils les regardent comme un besoin du vulgaire, et dont avec le tems on pourrait se passer.

En premier lieu ils envisagent la croyance comme un artifice des prêtres, pour en imposer à la nature humaine. Donc, le clergé comme ordre ne pourrait avoir pour but que de tromper et d'assujétir le reste de la nation, non par la force, contre laquelle on se révolterait, mais par l'ascendant du surnaturel, contre lequel il n'y a aucun argument. Les prêtres, disent-ils aussi, ont assez de pouvoir, et n'ont pas besoin de former un ordre pour être forts; les détruire comme ordre c'est les empêcher de se mêler du temporel, et les réduire à leurs seules fonctions spirituelles,

On dit encore que le clergé n'avait entrée aux états que par ses riches possessions territoriales, et que les

ayant perdues, il a également perdu ses droits; et on cite pour exemple la Belgique, où il en était réellement ainsi.

Nous croyons que le clergé doit être considéré ainsi que la noblesse qui avait entrée aux états, non-seulement à cause de ses possessions, mais comme ordre. Car en adoptant leur assertion, l'ordre de la noblesse courrait donc le risque de disparaître, devant être assimilé aux individus du tiers état qui ont acquis ses biens, et qui sont devenus puissans.

Mais tout cet argument est aussi faux que subtil. Le clergé était foncièrement un ordre, qui avait à garder l'intérêt de la religion, ce qui exige au moins la même représentation que chaque autre intérêt politique. Il peut donc entrer comme ordre pour les affaires ecclésiastiques dans les états; il sera par là restreint dans ses bornes, et ne se mêlera pas du temporel. Je ne veux pas dire pour cela qu'il ne doit pas jouir de biens; il est pauvre à présent, et c'est l'affaire de la nation de faire ensorte qu'il puisse être représenté. Une juste mesure pourrait être trouvée pour prévenir les abus qu'amènerait l'opulence du clergé, et pour empêcher également qu'il ne devint absolument misérable en ne jouissant que d'un traitement précaire.

En général, il est vrai et faux qu'on entrait à cause des propriétés dans les états. On devait être possédé, mais on entrait à cause de l'esprit des ordres, sans cela il n'y aurait eu qu'un seul ordre représentant la nation, les propriétaires, ce qui aurait réduit

le reste de la nation à la nullité. En outre, le tiers état n'avait pas de possessions territoriales, et il avait pourtant des intérêts majeurs à défendre. Non, de certains gens parlent tant des seuls propriétaires qui puissent former la représentation nationale, pour donner tout le pouvoir à l'ambition, et pour mettre dans l'oubli ceux qui par suite des circonstances sont devenus pauvres.



## CHAPITRE SIXIÈME.

*De la Noblesse.*

**I**L est dans la nature de la société humaine que des hommes se distinguent, non pas seulement par leurs seuls talens, non pas uniquement par la gloire militaire; mais aussi par une vertu héroïque qui apprend à sauver l'état en se dévouant soi-même. Et de même que le souverain se nomme par la grace de Dieu, ces hommes reçoivent leur titre par la noblesse de leur dévouement, et tirent leur origine de l'honneur, le plus délicat de tous les sentimens.

En Asie la noblesse forme une caste, et comme elle jouit exclusivement de toutes les prérogatives, elle devient faible, intrigante et dégénère. Il faut donc que la noblesse puisse continuellement s'acquérir; ainsi, quoique héréditaire, elle deviendra un véritable ordre dans l'état, auquel chacun pourra prétendre, mais par des vertus peu communes.

Pour que la noblesse reste pure et ne s'amollisse pas, ceux qui ont justement hérité du mérite de leurs ancêtres, ne doivent pas être privilégiés pour les taxes, et par-là oppressifs à la nation. Ils ne doivent avoir que le

privilege de l'honneur, qui est, excepté pour les âmes avides, le plus réel de tous. Ce privilege n'anéantira pas l'émulation dans les autres ordres, et les principes de l'honneur innés dans tous les hommes bien pensans, parce qu'il n'existera pas de barrière.

Pour cette raison la noblesse ne doit jamais être le prix de la richesse. Même les plus hautes fonctions ne doivent pas encore ennoblir; les services éminens et l'amour ou l'admiration de la nation seuls en décident. Ainsi la vertu reçoit une nouvelle âme dans l'état, lorsque même les talens ne peuvent pas ennoblir.

La noblesse chrétienne est absolument différente de ce qu'il y avait de noblesse chez les anciens. L'ordre équestre à Rome, qui s'en rapproche le plus, n'était aucunement formé comme dans les états chrétiens; la religion seule a inspiré l'honneur dans la chevalerie du moyen âge.

C'est des forêts de la Germanie qu'est sortie cette véritable noblesse, dont Tacite nous donne, avec les mœurs des Germains, une si grande idée. Une telle nation, chez laquelle on admirait un respect si tendre pour les femmes, n'était à-coup-sûr pas barbare. Il est vrai qu'elle ne possédait ni les arts, ni la perversité des Romains; mais était-il nécessaire pour cela qu'elle vécût comme une horde nomade, ainsi que Gibbon, pour déprécier l'ère chrétienne, veut nous le faire entendre? En Germanie tout homme était libre; il n'y avait originairement ni serf, ni servitude, ce qui en arriva plus

tard fut par suite de la soumission du peuple esclave qui voulait conquérir, et qui fut assujéti à son tour. Celui qui avait mérité pour la patrie était noble, et les autres hommes libres le suivaient joyeusement pour la cause publique. Nous avons nommé la féodalité un avorton de la noblesse, naturellement amené par la lâcheté des peuples romains envers leurs vainqueurs; mais le clergé rétablit l'équilibre, et sous son influence les villes s'élevèrent et acquirent une haute indépendance. Alors des nobles s'adjoignaient aux villes pour les défendre; la plus haute noblesse devint souveraine, et celle qui avait des possessions territoriales devint toujours plus douce, lorsque s'évanouit la distance qui séparait les vainqueurs des vaincus. En Belgique la féodalité n'a plus existé dans le moyen âge, et de même chacun y pouvait prétendre aux plus hautes dignités de l'état. Mais si on veut nommer féodalité le véritable esprit et les lois de cette même noblesse, sans lesquelles elle ne serait qu'un vain nom, nous n'en sommes point du tout d'accord. Pourtant la servitude ne fut pas abolie dans tous les pays, ce qui fit que les institutions nationales s'en ressentirent comme en France.

Et voilà pourtant sur quoi le cosmopolisme se fonde pour faire dériver la noblesse de la force ! Il exalte cette origine dans le souverain, et la décrie dans la noblesse, parce que l'ambition est favorisée dans la première et non pas dans la dernière supposition, ne devant être alors que l'esprit permanent d'une caste. Les mêmes cosmopolites veulent remplacer la noblesse par ceux qui sont parvenus ambitieusement aux honneurs ou à la



fortune. Mais si on la nomme accablante, elle qui a l'honneur pour principe; comment nommera-t-on l'orgueil du fonctionnaire, et le froid ou insolent calcul du riche?



## CHAPITRE SEPTIÈME.

*Du Tiers état.*

Nous avons dit de quelle manière les villes libres se sont formées sous l'influence du clergé. Elles imitèrent toutes l'ancienne Rome dans leur constitution magistrale; et si les cités belges ne devinrent pas des républiques comme les villes de la Suisse, de l'Italie et de l'Allemagne, elles étaient redevables de cela à l'harmonie qui parvint à s'établir entre elles et leurs seigneurs. Ainsi les villes de Brabant, à cause de l'aide qu'elles avaient données à leur souverain, obtinrent des privilèges aussi avantageux que ceux des républiques; ce qui fit cependant qu'ils restèrent sous un suzerain et maître, et n'étaient pas sujettes à des convulsions intérieures. C'est aussi en Belgique que nous voyons la formation la plus claire du tiers état,

Le tiers état, qui comprenait tout ce qui n'était pas clergé ni noblesse, pour ne pas devenir une masse informe, et retomber dans l'esclavage, devait être lui-même subdivisé par ses institutions, et contenir des ordres que l'on nomme corporations. Ainsi le bourgeois, qui avait un apanage, se sépara du peuple qui n'en avait

aucun; et maintint la liberté individuelle en harmonie avec la liberté générale, de sorte à ne plus pouvoir se ravalier. Il y eut des arts libres et des métiers honorables, et tout pouvait respirer dans le calme de la liberté. Voilà pourquoi nous pouvons encore admirer ces ouvrages étonnans des villes libres du moyen âge, auxquels aucun souverain n'a contribué, monumens éternels de l'esprit public et de celui de l'ordre, souvent interrompus et plus souvent encore achevés au milieu des dissensions, ce qui prouve qu'on tenait ferme aux principes, et que ni l'ordre ni la liberté ne purent jamais être détruits. Tout ce que l'architecture en Italie offre de beau, et d'imposant en Allemagne et en Belgique, est de ce moyen âge. Les villes savaient unir l'utilité à la gloire, ce qui éleva les beaux-arts à un degré que de nos jours nous ne pourrions plus atteindre. L'esprit du travail était réuni au goût pour ajouter le fini à la beauté relative à l'objet; ce n'était pas cet esprit qui veut amasser rapidement pour dissiper rapidement. Indépendamment de cette sagesse et de cette mesure, si éloignée d'une élégance vaniteuse, de cet amour pour la chose; les bourgeois avaient réellement un esprit robuste qui forme des citoyens; les sciences se cultivaient en masse dans les universités; les arts et métiers se réunissaient pour les exercices d'armes, prêts à combattre, et ne craignant pas la guerre ouverte contre l'oppression. Aussi l'amitié des villes fut respectée, recherchée; être bourgeois et citoyen était une gloire. Le commerce était en pleine activité, et la magnificence des négocians d'alors est attestée par l'histoire. Il n'y avait que cette différence qu'anciennement dans

les autres pays comme actuellement encore en Angleterre, les négocians calculaient pour l'état, et n'étaient pas comme à-présent mercénaires, indifférens à tout, hors à l'intérêt du moment. Le noble, au lieu de mépriser les citoyens, chercha souvent lui-même la bourgeoisie des villes. J'ose affirmer que si ça et là un certain esprit d'ordre peut encore exister, il n'est dû qu'à un reste de la sage liberté du moyen âge. Mais la révolution française détruisit avec la magistrature l'esprit des anciennes villes.

Il était bien naturel que les corps et métiers représentassent la bourgeoisie, quoique sans possessions territoriales, mais animés de l'esprit de la liberté. Cependant la présence de tous les chefs des corporations devint trop nombreuse; ils choisirent donc entr'eux des députés. Il faut pourtant dire que la perfection de la représentation du tiers état n'était pas encore achevée, et que la meilleure et la plus digne manière de le faire représenter, par les magistrats supérieurs des villes, n'était pas encore parfaitement trouvée. En Brabant il y avait de la confusion et une espèce d'anarchie dans la représentation, et on n'était pas encore aussi bien d'accord sur le mode que dans le Hainaut.

Les corporations, disent nos cosmopolites, ne peuvent plus représenter une masse de citoyens opulens et éclairés; donc il ne faut plus d'ordre du tiers état.

En premier lieu ils veulent prouver que le gouvernement français a bien fait de détruire les corporations; c'est-à-dire, la force et l'ensemble des citoyens.

Ils ne veulent plus que le riche se trouve ensemble sous le même étendard que le pauvre, et nomment cela barbarie. Cela gêne l'ambition; mais il s'ensuivra que le riche voudra prétendre à tout hors de son état, dont il aura honte, et que le pauvre sera tout-à-fait abaissé et avili à ses propres yeux, ne se regardant plus comme citoyen, sans dignité et sans force, et sera comme un instrument, duquel on se sert, en n'avouant pas publiquement son utilité. L'Angleterre devrait sur ceci fixer nos regards; le plus opulent des bourgeois, le noble même y appartient aux différens corps et métiers; détruisez-les, et la représentation nationale n'y sera qu'un vain nom, incapable de garantir la liberté publique.

Pourtant la représentation du tiers par les chefs des corps serait turbulente; elle entraînerait de nos tems, où rien n'existe plus dans sa juste valeur, un autre inconvénient, celui que ceux, qui depuis long-tems n'ont plus jugé, jugeraient des intérêts maladroitement, ou même dangereusement pour l'état. Qu'on rétablisse donc la dignité de l'ancienne magistrature, et les magistrats, après avoir consulté les corporations, seront les interprètes et les seuls représentans de la volonté du tiers.

La magistrature était formée, comme nous l'avons dit, sur celle de la république romaine. Buonaparte en a détruit le sens, en la faisant interprète de sa volonté, et en nommant de son propre chef à ces places, sans avoir égard à la présentation des corps.

Aussi nommait-on les magistrats anciennement les pères du peuple, et le souverain faisait tout mouvoir par eux. Que la magistrature établie sous Buonaparte, qui ne fait rien qu'exécuter des ordres étrangers à l'intérêt de la ville même, en fasse l'expérience; elle verra bientôt ce qu'elle pourra sur l'esprit de ses concitoyens.



## CHAPITRE HUITIÈME.

### *Des Etats généraux.*

**L**ES états généraux sont ceux où tous les ordres, représentant la nation, comparaissent, et où les intérêts de la nation sont discutés sous les yeux du souverain.

C'est dans les états généraux que les impositions doivent être consenties, pour être d'accord avec l'intérêt général. C'est une réunion qui avant tout exige la justice, et une répartition des impôts, sans privilèges et sans prérogatives. C'est aussi dans les états généraux que les lois, qui ne sont pas de simples réglemens, mais qui intéressent directement la nation, doivent être discutées. Elles seront appliquées sans distinction ni de classes, ni d'individus, et voilà la plus haute et la plus réelle justice que les institutions humaines puissent acquérir. Cette justice existait en Belgique; il n'y avait ni privilège abusif, ni surtout exemption de lois pour aucun citoyen. Chacun était soumis à son juge naturel, et ceci est expliqué dans les anciennes chartes du Brabant avec une force et une clarté étonnantes. En France, où on avait tout fait pour étouffer la représentation

qui y existait, la féodalité entraîna en revanche des privilèges sans nombre; le tiers état ne s'y était jamais formé. Pour couvrir l'esclavage d'un vernis, la société y fut raffinée, on écrivit beaucoup, tout y fut mêlé assez agréablement pour distraire de la grande cause publique. Le souverain ne pouvait rien faire de mieux que d'assujettir l'esprit féodal à sa propre personne. De là un grand éclat fut jeté sur la bravoure de la noblesse, et la finesse de la société; mais la véritable liberté n'exista pas; et quand les parlemens prirent une attitude, cela ne fit qu'augmenter le chaos, parce que rien ne fut ni ordonné, ni mesuré.

J'ai démontré que la représentation que le cosmopolisme veut donner à la nation détruit en premier lieu les ordres, et n'existe que par les riches propriétaires, d'après la maxime que ce sont eux seuls qui peuvent traiter des intérêts de la nation. Ce respect pour la richesse est nuisible à tout dévouement, aux grandes vues, à la profondeur du caractère, et assujettit la pensée à la seule utilité particulière. D'ailleurs tous ces soi-disant représentans ne seraient que des individus; sans lien entre eux, réduits à leurs propres lumières, et aisément corrompus. Sans ordres, aucune constitution, aucune liberté; dans les ordres chacun trouve sa place, le riche comme le pauvre, chacun est honoré et honorable, et se ressent de la dignité de l'homme. Mais si le banquier, parce qu'il est riche, ou le parvenu veut prétendre à s'isoler, et trouve qu'il forme une classe à part; nous croyons que ceci tend directement à avilir la représentation,



et à ôter partout les principes pour y substituer l'intérêt.

On a reproché aux états de la Belgique leur indépendance ; on a dit qu'ils n'étaient réellement attachés à aucun souverain, que par là, la nation était souveraine elle-même. La raison en est simple. Les Belges ne devaient pas être considérés comme Autrichiens, malgré les prétentions injustes de Joseph II. Ils étaient attachés au duc de Brabant, au comte de Flandres, etc., et toutes ces qualités étaient réunies dans l'empereur d'Allemagne. Mais comme ce duc, ce comte n'était pas au milieu d'eux et ne leur envoyait que des représentans, l'amour pour lui ne fut vif, qu'autant qu'il respectât la nation ; et comme les états en gardaient les privilèges, celle-ci s'accoutuma à se croire de plus en plus souveraine. Mais comme aucune force militaire ne peut se créer là où le souverain n'est pas en personne, les étrangers furent toujours nécessaires pour défendre la Belgique contre les agressions de la France, ce qui fit croire que l'intérêt national n'était pas trop fort là où l'amour du souverain avait peu d'influence. La Belgique avait perdu son ensemble par la séparation des provinces réunies et par tant de cessions à la France. Sous les Archiducs Albert et Isabelle les Belges avaient pourtant encore ce noble esprit que l'amour du souverain excite. Depuis ils furent dévoués à Marie-Thérèse, mais leurs sacrifices ne provinrent plus alors de l'esprit national, ce ne fut que bienveillance envers une souveraine qui les traitait avec justice.

## CHAPITRE NEUVIÈME.

*De la situation actuelle de la Belgique.*

Nous avons dit que, quoique la patrie existait dans le cœur de la nation, et que rien n'était si aisé que de la faire revivre; qu'il existait aussi une foule d'idées, plus ou moins fausses, selon qu'elles sont plus ou moins vagues ou déterminées. Que l'Europe en général se trouvait dans un chaos, dans lequel une habitude nationale de la cause publique, peut seul créer de la lumière. Dans l'espace que nous venons de parcourir depuis vingt-cinq ans, nous avons pourtant pu beaucoup apprendre, si nous voulons en profiter. Nous avons vu que les abstractions de pure fantaisie ne menaient à rien, et que les formes n'étaient pas seulement conventionnelles mais essentielles. Perfectionner ces formes, voilà l'ouvrage digne de notre tems, si nous laissons à part la fausse sagesse, et le vain orgueil de vouloir détruire pour rebâtir du nouveau.

Celui qui a pris part non-seulement passivement, mais activement à ces idées cosmopolites, avec une bonne ou mauvaise intention; celui qui s'est enrichi par les circonstances; celui qui se trouve bien en place et bien

soldé ; celui qui a gagné rapidement sous des rapports commerciaux très-précaires : chacun de ceux-là aura peur d'une réaction , lorsqu'il entendra qu'il faut rebâtir l'édifice social sur ses anciennes bases. Il n'y a que cette peur qui s'oppose dans beaucoup de personnes à voir la grandeur, la sûreté et l'utilité de l'ancien édifice. L'enthousiasme de la première effervescence pour des idées qui paraissaient belles , et que l'expérience a cruellement appliqué, s'est évaporée. L'ambition seule pouvait y tenir, et la nation se soucie fort peu de l'ambition de tel ou tel individu. On se serait abruti dans la lassitude, si les grands changemens n'étaient pas arrivés, et ne nous avaient annoncé l'aurore d'un nouveau jour. A-présent nous voulons prouver que sans la moindre réaction tout peut s'établir, de sorte que nous ne nous endormions plus sur ce que nous possédons, comme on l'avait fait pendant le dernier siècle : ce qui fit que les hommes manquaient aux institutions, et non les institutions aux hommes.

Comme l'ancien édifice social repose sur des principes, ce ne sont aussi que les principes contraires, et non pas l'intérêt, qui peuvent empêcher de le relever. Or, ce n'est qu'à cause de l'intérêt que ceux qui ne sont pas restés fidèles, voudraient s'y opposer. Quand on leur pourra prouver que les ordres peuvent se rétablir sans avoir besoin de ce qu'ils ont perdu, que le tems et le travail fera tout là où il y a des sentimens patriotiques ; ils n'auront plus rien à craindre, et l'harmonie sera établie. Mais c'est à ceux qui ont erré, de se prononcer avec la franchise d'une expérience chèrement acquise,

pour une réunion avec la nation entière. Qu'ils rentrent dans l'ordre, leurs acquisitions leur seront garanties, et tout marchera par un heureux effort et par le concours général.

Mais il reste, dit-on, une injustice criante : la décision de la force sera maintenue. Nous regardons ceci comme un malheur public, qui, au lieu de nous désoler, doit nous faire rentrer plus fortement dans nous-mêmes, et nous attacher inviolablement à la cause publique. Le gouvernement trouvera des moyens pour guérir insensiblement des plaies profondes ; pour donner l'aisance convenable au clergé dépouillé, et pour rétablir le droit inviolable de la noblesse.

La raison nous commande d'elle-même de ne pas rétablir d'anciens abus, parce qu'il y en aura toujours assez de nouveaux. Mais il faut être scrupuleux sur cette parole, sans cela on reviendrait infailliblement au système de la destruction. Un abus n'est pas la chose ; donc, on peut l'ôter sans toucher à celle-ci, au contraire, on la rend plus forte. On nomme par exemple les privilèges des abus. Chaque ordre doit incontestablement avoir des privilèges pour son maintien individuel ; aussi long-tems qu'ils ressortiront de la nature de l'ordre, ils seront fondés et inattaquables ; mais s'ils dépassent leurs bornes et ne sont plus nécessaires, ils usurperont sur ceux des autres ordres, et deviendront abusifs. Tel serait un privilège qui voudrait établir pour un ordre une diminution d'impôt au préjudice de l'autre. En Belgique on pouvait beaucoup moins se plaindre de

cet abus, que dans les autres pays. Le clergé était seul trop exempt, parce que ses biens appartenaient à une communauté qui devait vivre pour Dieu, et ne se transféraient pas à un individu. Pour être juste il faut dire que dans les tems extraordinaires le clergé faisait aussi des efforts qu'aucun autre ordre ne pouvait faire, et montrait quelquefois le même zèle qui l'avait anciennement devoué à défricher les landes, et à civiliser le monde.

Les formes de l'état, étant éternellement basées sur la justice, ne peuvent pas vieillir ; mais bien les privilèges, qui demandent un mérite toujours nouveau pour les acquérir. En reconnaissant ceci, nous nous élevons contre la fausse tolérance, qui veut tolérer le mal auprès du bien, ce qui devient intolérance du bien. Jamais par une molle concession on ne pourra acquérir de l'estime, et rien de grand ne pourra ressortir de la pusillanimité.



## CHAPITRE DIXIÈME.

### *De la réunion de la Belgique à la Hollande.*

**U**n pays n'est fort que par lui-même ; tout ce dont on pourrait l'aggrandir par ce qui lui est étranger, détruit tôt ou tard la force morale, la principale. La France n'en fut pas plus forte parce qu'elle avait la Belgique.

Le tems peut effacer les parties étrangères introduites dans l'état, comme la France a su effacer l'esprit allemand en Alsace ; mais il faut toujours une certaine violence et une dégradation morale de la partie incorporée. Jamais elle ne sera aussi irrévocablement attachée à l'état, que les provinces qui le forment véritablement. Nous avons vu des peuples courageux mais malheureux porter à la postérité la plus reculée l'empreinte de leur origine, et ne jamais s'almalgamer entièrement avec les vainqueurs.

Quelquefois la politique paraît exiger des unions forcées ; on a voulu excuser ainsi le partage de la Pologne, ce royaume étant toujours en combustion, et pouvant influencer dangereusement sur ses voisins ; nous ne discutons pas ces intérêts.

Il y a aussi de ces unions heureuses, quand deux peuples long-tems séparés, mais d'une même souche, et se rapprochant par les mœurs, se réunissent et deviennent complets. On peut envisager ainsi la réunion de la Norwège et de la Suède, de la Belgique et de la Hollande.

Alors il n'y a pas de rapport de peuple vainqueur et de pays conquis, tout se maintient, parce que la différence n'existe pas dans des choses essentielles. On n'aura pas besoin de subjuguier la nationalité d'une partie à celle de l'autre; la politique ne sera pas non plus un argument contraire, parce qu'elle est précaire ainsi que l'intérêt.

Mais le plus faux et le plus arbitraire de tous les argumens est celui des limites naturelles. Si les limites ne sont pas basées sur la justice, l'ambition les fera toujours reculer; détruisez celles-ci à votre gré, et vous en verrez les suites.

Je ne voudrais donc pas prouver la nécessité de la réunion de la Belgique et de la Hollande par la position géographique; on pourrait aussi bien former un prétexte ou pour la France, ou pour la Prusse, ou pour quelque autre puissance voisine. D'après ce beau principe les grands états engloutiraient les petits, et la guerre serait éternelle. L'équilibre, dont on a tant parlé, cesserait s'il n'y avait pas d'états assez forts pour résister, mais pas assez grands pour envahir.

Jamais un fleuve ne sera une limite naturelle; c'est au contraire un point intime de réunion par les liens du

commerce d'un rivage à l'autre. Ce sont les montagnes qui peuvent l'être plutôt ; au delà des hautes montagnes vous trouvez presque toujours une langue différente, aussi la communication est-elle réellement interrompue par elles. La langue, et par elle les mœurs et les coutumes, voilà ce qui réunit essentiellement dans un même intérêt ; il n'y aura que les pays enclavés qui de droit pourront être incorporé. Je ne veux pas dire que pour cela tout ceux qui parlent le même langage doivent être réunis ; mais je dis seulement que cela est plus naturel.

La politique européenne serait incomplète, si la France allait jusqu'au Rhin, car l'Allemagne, déjà menacée du côté de l'Alsace, le serait sur toute une ligne. La Belgique, en grande partie pays flamand ou allemand, et pour la partie wallonne réunie à la première par des institutions et des habitudes contraires à celles de la France, doit tenir à l'Allemagne ; d'ailleurs c'est l'intérêt tout particulier de l'Angleterre, qui ne pourrait pas permettre sans cela que la France eût des colonies.

Mais la Hollande est une puissance qui malheureusement fut séparée par les dissensions religieuses de la Belgique. Il y a peu de noblesse en Hollande, mais en quoi elle a absolument le même esprit que la Belgique, c'est dans la constitution du tiers état, et des villes libres. La variété ou la différence des ressources, loin d'être un empêchement, favorise plutôt une réunion et complétera un système.

Mais il existe un point discordant, le seul que nous



reconnaissons comme essentiel, c'est la religion; et il faut ici envisager l'état des choses comme il l'est réellement en Europe.

La différence de religion est un grand malheur, et peut entraîner ou le fanatisme des sectes, ou l'indifférence envers toute religion. Mais elle existe, et il faut empêcher les deux conséquences; faire en sorte qu'avec une juste tolérance on ne propage ni la secte, ni efface le caractère sacré de la religion.

C'est pourquoi le catholicisme en Belgique, et le protestantisme en Hollande doivent être tenus debout inébranlablement l'un à côté de l'autre. Nous avons vu que la religion catholique avait un chef hors de l'état; que la protestante, pour ne pas être absolument diffuse par des interprétations continuelles, devait avoir un chef temporel, qui est le souverain lui-même, ce qui proteste formellement contre la hiérarchie. Donc on ne pourra unir les partis; mais dans la disposition actuelle des esprits, cela ne pourra jamais entraîner aucune suite pour l'état.

Voilà le seul avantage de la France, grandement compensé par la différence totale des institutions, de la langue et des mœurs de la Belgique. Par le maintien prudent et inviolable du catholicisme, cet avantage disparaît, et la France ne pourra plus former les vaines prétentions de Henri quatre, qui avait conçu l'idée d'une république chrétienne, pour aller jusqu'au Rhin et établir la France au lieu de l'Allemagne comme centre de l'Europe; et de Louis

quatorze, qui avait des intentions encore plus fortement prononcées.

Quand au commerce, lorsque les affaires seront rétablies, il reprendra une vigueur ralentie en Belgique depuis le moyen âge. Il est vrai que le gouvernement de Buonaparte, si destructif pour le commerce, encourageait singulièrement les fabriques, et que celles-là seront plus lentes à se relever; mais tout est possible à l'industrie nationale, secondée par les lumières du gouvernement.

C'est sous un prince d'Orange-Nassau, qui est Belge d'origine, et de la maison la plus populaire dans le sens le plus noble de l'expression, que la Belgique doit reflleurir. Combien de titres ne possède-t-elle pas pour être particulièrement chérie de ce prince qui a le cœur grand, les intentions généreuses, et la prudence consommée. Lui seul saura recréer la patrie, et la rendre d'une force morale telle, qu'elle soit doublement garantie contre toute agression.



## POSTSCRIPTUM.

Ce mémoire avait été rédigé pour être imprimé au commencement de février. Depuis ce tems le nouveau royaume des Pays-Bas a été créé. Ainsi se trouve réalisé, quoi qu'imparfaitement, l'idée de Charles-le-Hardi; et de toutes les combinaisons politiques, actuellement connues, nous regardons celle-ci comme la plus profonde et la plus satisfaisante. Le royaume aura idendité de langue, à quelques exceptions près, et sera composé de différentes provinces, qui variaient toutes anciennement dans le mode, mais non pas dans la nature de leurs différentes constitutions. Il aura idendité de mœurs, quant à la loyauté et à l'esprit laborieux de ses habitans. Il a de plus un esprit religieux, car l'impiété ne s'est pas encore attachée au cœur de la nation par ses ramifications les plus vénimeuses. On peut aisément en séparer, comme absolument étranger, ce qui ne professe pas une vénération pour les idées justes ou éternelles. La partie catholique, ainsi que la partie protestante, sont également éloigné du débordement des mœurs, ou de la pure vanité, et de la manie de faire de l'esprit. Un monarque puissant sur terre et sur mer gouvernera ce royaume; ce qui attachera le commerce immédiatement à l'intérêt de l'état, ainsi qu'il l'est en An-

gleterre. En Hollande comme en Belgique la solidité du caractère repousse ces voix isolées, qui maladroitement veulent entreprendre de traiter des intérêts de la nation en traitant les leurs propres ; et qui n'y sont que dépourvues de ce qu'elles avaient de grace en France, ou de force du raisonnement en Allemagne. Il est vrai que de grands talents n'ont pas eu occasion de se former pour le présent dans aucun des deux pays. Mais ils renaîtront en Hollande par un travail constant et de plus en plus approfondi. Ils renaîtront en Belgique parmi la noblesse, par le souvenir de la gloire chevaleresque de leurs ancêtres, par celui de tant de grands hommes d'état, qui ont été Belges ; parmi les bourgeois, par le souvenir des magistrats patriotiques, des hommes de droits distingués, et des grands artistes qui ont fait de la Belgique un des pays les plus imposans de l'Europe entière. Mais la gloire nationale ne revivra que par des institutions profondément puisées dans le sein de la nation, et non par ces spéculations vagues et grossières qui savent bien lier ensemble l'extérieur, mais pas enchaîner et rapporter tout au cœur de la nation. Elle revivra sous un prince mur, sage, instruit par l'adversité, comme l'est le nouveau monarque, qui sera dorénavant le soleil, éclairant et fructifiant tout le vaste champ de ses domaines. C'est autour de lui qu'il faut se rallier ; non pas avec une basse adulation ; non pas en lui cachant les besoins du peuple, et les choses auxquelles il est inviolablement attaché ; non pas en vantant une forme aussi médiocre que la forme moderne, introduite depuis la révolution ; mais avec des idées grandes et

calmes ; avec un esprit nourri du passé et fixant l'avenir ; en considérant l'honneur comme un bien national et inaliénable. C'est par l'énergie patriotique que l'on prouve le mieux son amour pour le prince ; et sur-tout par une noble confiance dans une belle cause.

La France vient d'être envahie de nouveau par le génie du mal ; la charte constitutionnelle n'y a pu encore changer les formes anti-nationales introduites par la révolution française. Ces formes viennent à la rencontre du conquérant ; c'est lui qui les a créées, ses créatures y président en partie. Mais la nation ne peut plus retomber sous le joug ; et cette verge du ciel, étendue de nouveau sur la France tremblante, doit lui apprendre qu'il n'y a qu'une chose qui puisse la sauver : le prompt retour à ce qui est véritablement français, et l'éloignement de tout ce qui est provenu, non pas par l'énergie de la nation, mais par l'ambition et par la cupidité des individus. Un grand bien peut même provenir d'un grand malheur. Si la force morale ou nationale se développe, le sang qui pourrait même couler porterait du fruit, et non pas seulement pour la France, mais pour l'Europe entière. Mais si on ne veut pas revenir de ses erreurs et des vices radicaux, et si on veut tenir l'état ensemble par un faible palliatif, alors tout sera réellement perdu. Car dans de tels momens on sent la vérité de cette ancienne maxime : « que les montagnes et les rochers les plus arides peuvent même s'ébranler, mais qu'une constance morale surmonte tout, et qu'elle ne plie devant aucun obstacle. Que la terreur, qui suit la violence, cesse là où

« la vérité est en activité, et que rien n'est perdu par la  
« chance d'un combat, mais que tout se perd par la  
« déviation des principes, qui doivent immuablement  
« gouverner nos actions ».

**FIN.**

hi  
la  
at.









